

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février 2023

Secrétaire de séance : Lætitia Blanc

Absent excusé : Michel Mespoulet

Validation du compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2022

:

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

1. Création du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 01/01/2023

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Vu l'arrêté d'avancement de Mme Nathalie ESPINET grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 01/01/2023 sur la Communauté de Communes de Quercy Bouriane,

Estimant que cette rétroactivité est nécessaire pour procéder à la régularisation de la situation de Mme Nathalie ESPINET conformément à l'arrêt de la Cour administrative d'Appel de Douai du 13 mars 2012, n° 11DA01200, concernant la Commune de Roncq.

Il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu des besoins de la collectivité,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 01/01/2023

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2. Amendes de police 2023 : demande de subvention pour les coussins berlinois et la signalisation

Monsieur le Maire rappelle que les amendes de police sont payées sur devis. Si le devis est accepté, le montant des amendes de police représente 25% du montant.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de sécurisation routière de la commune à travers la pose de coussins berlinois.

Le montant de ce projet s'élève à 7 606,00€ HT soit 9 127,20€TTC

(achat des coussins berlinois : 5 836,00€ HT soit 7 003,20€ TTC, signalisation routière : 1 770,00€ HT soit 2 124,00€ TTC)

Il propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre des amendes de police à hauteur de 25% sur le montant HT, soit 1 901,50€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande et charge Monsieur le Maire du suivi.

3. Demande de subventions pour la pompe à chaleur et les travaux d'isolation dans le logement communal

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des projets retenus pour la rénovation énergétique du logement situé au-dessus de la mairie. Dans cette optique elle a prévu en 2023 d'installer une pompe à chaleur dans le logement et de refaire l'isolation des combles.

Lot	HT	TVA	TTC
Chauffage	13147.25	2629.45	15776.70
Isolation	4110.00	522.00	4632.00
TOTAL	17 257.25	3 451.45	20 708.70

Il précise que diverses subventions peuvent être demandées. Le coût global de cette opération s'élève à 17 257.25 € HT.

Le plan de financement de cette rénovation est établi comme suit :

FINANCEUR	POURCENTAGE	MONTANT
------------------	--------------------	----------------

ÉTAT - DETR 2023	30%	5 177.17€
FAST	34,8%	6 000.00€
RÉGION	25%	4 314.31€
COMMUNE	10,2%	1 765.77€
TOTAL	100%	17 257.25€

Monsieur le Maire précise que le reste à charge de la commune doit être au minimum de 20%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces demandes de subvention et charge Monsieur le Maire du suivi.

4. Emprunt de 50 000 € pour l'achat des terrains et de la maison dans la ZAD Salvat-Marouty

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 22 novembre 2022, le conseil municipal avait à l'unanimité validé le projet d'acquisition des terrains et de l'ancienne maison d'habitation appartenant au diocèse de Cahors.

Pour acquérir ces biens, M. le Maire propose de réaliser un emprunt avec le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Type de financement : Prêt à taux fixe

Montant : 50 000 €

Durée de l'emprunt : 120 mois

Taux fixe : 3,74%

Périodicité : mensuel

Échéances constantes

Frais de dossier : **0,20 %** du montant emprunté (avec un minimum de 300 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'emprunt avec le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées dans les conditions énoncées ci-dessus.

5. Rémunération de l'agent recenseur

Monsieur le maire rappelle qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération de l'agent recenseur qui va effectuer les opérations de collecte,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de fixer la rémunération de l'agent recenseur Mme Nadia RICHARD comme suit :

2,00€ par formulaire « bulletin individuel » rempli

1,50€ par formulaire « feuille de logement » rempli

20,00€ par demi-journée de formation

La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.

Point divers :

- Point sur les propositions du SDAIL sur la traverse

Constat d'une vitesse élevée par rapport au secteur traversé. Mr le Maire rappelle que la RD 801 est un axe structurant servant de déviation aux fermetures autoroutières. Cette situation limite les réductions de largeur de chaussée et aménagement d'obstacles. Les propositions émises par le SDAIL seront examinées plus tard, le coût global étant chiffré à environ 500 000 €.

- Le camping La Faurie recherche du personnel divers

Les nouveaux gérants envoient un message informant de la recherche de personnel dans divers domaines : artisans, entretien, blanchisserie...

- ADS coût des demandes d'urbanisme

Les permis de construire sont instruits par la communauté de communes de Labastide-Murat. Ce service nous est refacturé suivant une règle établie par convention. Pour l'année 2023, ce montant est estimé 923,40 € (forfait population 273,89 € et actes 649,51 €). En 2022, le coût était de 816,70 € pour instruction de 7 permis de construire.

- Zone d'activité – photovoltaïque

Le chantier de construction de l'entreprise GMT Transports a démarré pour réaliser un immeuble de bureaux et un bâtiment de stockage. Le projet de parc photovoltaïque est relancé par REDEN SOLAR. Il est prévu d'identifier des terrains pour compenser le territoire des lézards ocellés. Un terrain communal, à la fontaine de Crose serait proposé à Reden Solar afin d'y réintégrer des lézards ocellés.

- Transhumance (11 avril)

La transhumance fera une halte à Séniergues le mardi 11 avril au soir. Un repas sera organisé par le comité des fêtes.

Dans le cadre du maintien des chemins ruraux, un entretien sera réalisé sur le chemin de la Faurie à Gali dans le courant du mois de mars.

Tour de table

Jean-Jacques Delbert : le chemin de Reilhac étant ouvert à la circulation pédestre, Jean-Jacques Delbert s'engage à débayer ce chemin avant le 20 mai 2023

Cédric Paganel : signale un portillon cassé volontairement sur le chemin de fontneuve à la capelle. Des écobuages importants pendant 3 jours derrière son habitation générant des fumées désagréables

Laurence Monestier: ne pourra participer à la réunion SDAIL, Michel Thébaud est suppléant. Culture communication 4 postes supprimés à la communauté de communes de Labastide-Murat et arrêt du transport à la demande en juillet.

Pascal Richard a nettoyé le trottoir en bas de l'église et la rue du Batut. Problème de butane au foyer rural avec le froid. Voir si l'on peut mettre les bouteilles de butane à l'intérieur. A vérifier le robinet du lave-vaisselle et le fonctionnement de la hotte.

Yoann Bergounioux : toujours dans l'attente de l'entreprise Candailé pour le chemin de Mazéou bas. Une ligne télécom était arrachée, et le temps de réparation est très long.

Yoann Marcouly : a réparé la gouttière à l'angle de la mairie et installé une descente pour résoudre le problème de contre-pente

Sabine Dubreuil : réunion du parc à venir. Nettoyage et débroussaillage effectués fontaine de Crose. Il y a des fuites au lavoir.

Lætitia Blanc : manque de médecins à la maison de santé.

M. le Maire indique qu'un couple de médecins est recherché par la communauté de communes. L'association des traumatisés crâniens est installée dans l'extension de la maison de santé. Un orthoptiste doit s'installer avec une antenne des mutualistes « écouter voir ».

La séance est levée à 22 H 55.